

Blois, le 6 novembre 2019

## La Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher recrute

### Un(e) stagiaire (6 mois)

De mars à août 2020 (dates à préciser avec le candidat)

#### MISSIONS

##### **Contexte – Problématique de l'étude**

Deux filières de production sont regroupées sous l'appellation «Fraises en sol»: les pépiniéristes producteurs de plants de fraisiers et les producteurs de fraises de bouche.

La production de fraise en sol est une culture traditionnelle du département de Loir-et-cher où les sols sableux de la Sologne conviennent particulièrement. Jusqu'à 2019, les fraiculteurs pouvaient facilement produire sur des sols ayant déjà portés plusieurs fois une culture de fraise grâce au recours à un fumigant appelé métam-sodium. Le large spectre d'action de cette molécule permet de lutter efficacement sur les maladies du sol (*Verticillium dahliae*, *Phytophthora sp...*), les mauvaises herbes, et plus généralement sur un large panel d'organismes nuisibles.

Les dernières mauvaises applications de ce produit par des producteurs n'ayant pas respecté les bonnes pratiques agricoles, ont fait réagir les pouvoirs publics qui ont retiré aussitôt cette matière active.

Ce retrait immédiat a pris de court toute la filière fraise. Des pertes économiques lourdes dues à des baisses de rendement et de qualité de fruits, et à l'accroissement des temps d'entretien sont certaines. A court terme, se pose clairement la question de l'avenir de la fraise en sol. Cette production reste pourtant la production principale d'une quarantaine d'exploitations agricoles. Le Val de Loire (Loir-et-Cher, Maine-et-Loire) représente 80% de la production française de plants de fraisiers. Face à la concurrence extérieure, la production française de plants de fraisier s'est dotée d'un schéma de certification garantissant la qualité sanitaire des plants via le SNPPFOC Syndicat National des Producteurs de Plants de Fraises Officiellement Contrôlés. Malgré tout, on constate une baisse des surfaces en lien avec une délocalisation des pépinières vers l'Espagne et le Maroc.

En Région Centre, la filière de production de plants de fraisiers et la filière de production de fraise de bouche sont interdépendantes et très fortement liées sur un plan technique, social et économique. Le retrait d'utilisation du métam sodium amène la filière dans son ensemble à une crise importante et à la remise en cause des systèmes de production actuels pour aller vers plus de durabilité et de systèmes de production, agroécologiques.

##### **Objectifs du stage :**

##### **Le stagiaire aura en charge de :**

- Réaliser un état des lieux de la filière fraises sol dans son ensemble (volume, surface, masse salariale..)

**Siège Social**  
CS 1808  
11-13-15 rue Louis  
Joseph Philippe  
41018 BLOIS  
Tél. : 02 54 55 20 00  
Fax : 02 54 55 20 01  
[www.loir-et-cher.chambagri.fr](http://www.loir-et-cher.chambagri.fr)

**Antenne  
Beauce-Gâtine**  
6 rue de la Bascule  
41290 OUCQUES  
Tél. : 02.54.23.11.20  
Fax : 02.54.23.11.21

**Antenne  
Perche**  
38 place du Marché  
41170 MONDOUBLEAU  
Tél. : 02.54.73.65.66  
Fax : 02.54.73.65.61

**Antenne  
Légumes**  
Le Riou  
41250 TOUR-EN-SOLOGNE  
Tél. : 02.54.46.50.02  
Fax : 02.54.46.50.05

**Antenne  
Viticole et  
Oenologique**  
4 rue Gutenberg - Z.A.  
41140 NOYERS/CHER  
Tél. : 02.54.75.12.56  
Fax : 02.54.75.44.82

**Laboratoire  
Départemental  
Agronomique et  
Oenologique**  
Adresse du siège social  
Tél. : 02.54.55.20.40  
Fax : 02.54.55.20.41

- Conception et réalisation d'une enquête auprès de chaque acteur (pépiniéristes, producteurs de bouche, coopérative Cadran de Sologne, acheteurs-revendeurs
- Bilan et rédaction d'un rapport.
- Evaluation des conséquences technico économiques de l'arrêt du métam sodium
  - Enquête auprès des producteurs de fraises, des pépiniéristes (évolution des volumes par variétés, rotation, devenir des cultures de 2 ans et des contre-plantations...)
- Recueil et synthèse des solutions envisagées. Perspectives à moyen terme de chaque acteur au sein de la filière

**Le stagiaire interviendra également en appui des conseillers sur les expérimentations** mises en place directement chez les producteurs. Il aura notamment en charge :

- un essai visant à définir l'impact des plantes de services sur le contrôle des ravageurs du fraisier (projet Réguleg)
- et suivi des ravageurs et des auxiliaires sur cultures (fraise-poireaux...) afin d'alimenter la base de données du Bulletin de Santé du Végétal.

Pour le guider dans ces tâches, l'étudiant sera accompagné par l'équipe de conseillers Pôle Légumes mais aussi ponctuellement par les conseillers Homme et Entreprise.

### **PROFIL**

- Niveau master
- Anglais scientifique lu
- Sérieux, rigoureux, autonome
- Goût pour le travail d'équipe

### **CONDITIONS D'EMPLOI**

Stage de 5 à 6 mois

Permis de conduire type B et véhicule personnel

Indemnisation selon le taux horaire en vigueur à la date de signature de la convention (actuellement, 3,75 €/heure), soit 15,00% du plafond horaire de la sécurité sociale en vigueur et selon le nombre d'heures mensuel sur la base de 35 h par semaine.

Résidence administrative : Siège de la Chambre d'agriculture – Blois

+ Déplacements chez les producteurs (rayon de 50 km avec remboursement des frais kilométriques et des frais de restauration).

*Adresser lettre de candidature, Curriculum Vitae et prétentions* à Madame Annie Gény - CS 41808 - 11-13-15 rue Louis Joseph Philippe - 41018 BLOIS Cedex ou [annie.geny@loir-et-cher.chambagri.fr](mailto:annie.geny@loir-et-cher.chambagri.fr)

Tel 02 54 46 50 03 ou portable 06 73 48 01 35

Validation de l'offre par la Direction le :

